

# Dour hon douar *infos*

La lettre du programme de reconquête de la qualité de l'eau du Jaudy, du Guindy et du Bizien.



## Actualités

Le programme Dour hon douar est mis en place par tous les syndicats d'eau et les communautés de communes du territoire.

## Edito

Notre première rencontre autour de l'eau, qui s'est déroulée le 13 mars dernier au théâtre de l'Arche à Tréguier, à l'invitation de Jean-François Delattre, membre du comité professionnel agricole, et du comité de bassin versant, constitue les prémices d'une concertation à l'échelle locale. Les interventions des témoins et du public lors de la soirée ont mis clairement en évidence la responsabilité de chacun dans la pollution des cours d'eau. Le bilan nettement positif de la première campagne de collecte de produits phytosanitaires non utilisés justifie pleinement notre action auprès de l'ensemble des acteurs : communes, agriculteurs, particuliers, ... La période printanière étant propice au nettoyage, il importe que chacun mette à profit cette saison pour réfléchir à ses modes de désherbage dans son jardin et se débarrasser des produits de traitement phytosanitaire non utilisés, périmés ou désormais interdits d'utilisation, lors de la prochaine campagne de collecte prévue en juin.

Jean NICOLAS, président du comité de bassin versant.

## Grand nettoyage de printemps

Nous avons tous dans le fond de notre garage ou de notre abri de jardin, de vieux bidons, à moitié vides de désherbants, fongicides ou insecticides. Mais savez-vous qu'ils représentent un risque potentiel pour l'eau ou pour la santé. Alors préparons le grand nettoyage de printemps ?

Les produits de traitement que nous utilisons pour traiter notre jardin **ne sont pas des produits banals**. Conçus pour détruire, ils constituent des sources de risques pour la qualité de l'eau et pour la santé dès leur première utilisation. Mais lorsqu'ils sont longuement stockés, lorsqu'ils sont périmés, leur «dangerosité» est décuplée. Leurs composants chimiques peuvent être instables et créer des réactions. Certains de ces composants peuvent être, même, interdits à la vente aujourd'hui. Résultat ? Si vous utilisez ces fonds de vieux bidons vous risquez **de polluer durablement nos ressources en eaux**. Si vous ne les utilisez pas et que leurs conditions de stockage sont mauvaises (garage mal aéré...), vous prenez **des risques pour votre santé**, celle de vos enfants et de vos animaux domestiques. Si vous les rincez, en versant l'eau de rinçage dans les égouts ou dans un fossé vous générez de nouvelles agressions cont-

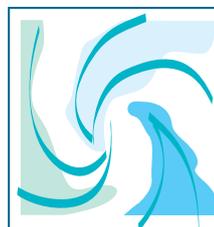
re notre environnement. Alors comment faire ? Une seule solution : **il faut é-li-mi-ner !** Une première opération de collecte de ces produits de traitement non utilisés a déjà été organisée sur notre territoire avec, à la clé, 4 tonnes de produits collectés dans les déchetteries et jardineries participantes ! Comme quoi, nous avons l'esprit très «conservateur», côté vieux bidons. Une seconde opération verra le jour fin juin. D'ici là, à l'heure du grand nettoyage de printemps, si vous souhaitez éliminer ces produits que vous collectionnez dans votre garage, ne les jetez pas dans votre poubelle, ni dans n'importe quelle benne de déchetterie. Rapportez-les dans l'une des **trois déchetteries du territoire** homologuées pour ces produits dangereux. Ils seront ensuite acheminés vers un centre d'élimination agréé.

### Déchetteries du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien

Déchetterie de Bégard  
Ker-ar-C'halvez-Bras - 22140 BÉGARD - Tél. 02 96 45 34 42

Déchetterie du Dourdu  
Mabiliès - 22700 LOUANNEC - Tél. 02 96 91 06 33

Déchetterie du Quillio  
Parc-Planche - 22220 MINIHY-TRÉGUIER - Tél. 02 96 92 94 21





## Lettre ouverte

Communication du bureau du Comité de bassin versant (initiateur du programme Dour hon douar) aux maires des communes du territoire.

«Un grand nombre d'entre vous s'est engagé, avec sa commune, dans la révision ou la mise en place d'un nouveau document d'urbanisme du type POS ou PLU. A cette occasion, nous vous suggérons d'y intégrer un chapitre concernant la protection des talus. Les talus jouent un rôle essentiel dans votre commune. Ils ont un intérêt esthétique et environnemental pour favoriser l'intégration du bâti dans l'environnement. Témoignage du passé, ils font aussi partie de l'histoire de votre commune comme élément intangible de son patrimoine, de son identité la plus profonde. Enfin les talus constituent un acteur incontournable de la protection de nos richesses en eaux. Les talus contribuent à freiner les effets du ruissellement, en se posant comme barrières naturelles entre les parcelles traitées avec des produits phytosanitaires et les cours d'eau. Pour toutes ces raisons n'hésitez pas à inscrire dans les règles d'urbanisme de votre commune l'interdiction de supprimer un talus sans autorisation et l'obligation, pour quiconque contraint de supprimer un talus, de le reconstruire. C'est à ce prix que nous agirons durablement pour la qualité de l'eau de notre territoire».



Le talus pour préserver l'identité du territoire.

## Entre Nous

# Jardiner malin, jardiner propre

*Trop souvent, on se dit que jardiner propre (c'est-à-dire sans utilisation de produits de traitement du type désherbants, pesticides...) c'est possible... mais uniquement pour ceux qui ont de petits jardins. Pourtant l'utilisation de produits de traitement n'est pas une fatalité, ni une obligation lorsque l'on a plusieurs centaines de mètres carrés d'espaces verts. La preuve ? Polig Merrer, jardinier-paysagiste du collège Ernest-Renan à Tréguier, a sous sa responsabilité l'équivalent d'une dizaine de jardins de bonne taille. Pour lui pas question d'utiliser autre chose que des techniques naturelles. C'est l'avenir de notre terre qui est en jeu !*

**Polig Merrer, comment fait-on pour devenir adepte du " jardiner propre " lorsqu'on a la responsabilité d'une telle surface d'espaces verts ?**

Depuis que je suis gamin, je suis sensible à la nature. Quand on voit aujourd'hui la tourmente que prend le monde, quand on voit le

ronnement et me soutienne dans cette voie.

**Concrètement comme agissez-vous et quelles pratiques mettez-vous en œuvre ?**

La technique que j'utilise principalement c'est le paillage. Cette technique consiste à recouvrir la terre des parterres par une matière (synthétique biodégradable ou naturelle pour éviter la pousse des mauvaises herbes - NDLR). Il s'agit de paillage naturel puisque j'utilise des végétaux broyés issus de la taille de la haie de cyprès qui borde le collège. La taille a eu lieu à l'automne et j'ai laissé l'ensemble se décomposer pendant l'hiver. J'ai posé le paillage il y a quelques semaines et cette technique va me permettre de pallier à toute levée de mauvaises herbes. Elle va aussi me permettre de délimiter la création de massifs sur la pelouse dans le parc. Pour le paillage j'utilise aussi les tontes de pelouse et même du goémon dans le potager et dans le verger du collège.

**Quels sont pour vous les avantages de cette pratique ?**

Ces pratiques, auxquelles on peut ajouter le mulching (broyage de l'herbe de tonte sans ramassage pour créer un compost naturel sur la pelouse), ont l'avantage d'utiliser uniquement des produits naturels. Il s'agit de récupérer des produits issus de la nature pour les utiliser en faveur de la nature. L'autre avantage important, c'est le coût. Il n'y a pas plus économique que le paillage naturel !

**Et les inconvénients ?**

Ça demande plus de travail physique que de pulvériser du produit mais c'est plus agréable et moins dangereux pour la santé !



Une solution contre les mauvaises herbes : le paillage.

peu d'attention que l'on accorde à la nature, je me dit qu'il faut prendre «le taureau par les cornes» et réagir. Professionnellement, cela fait déjà six ou sept ans que j'ai changé mes pratiques de jardinier. J'ai intégré le collège Ernest-Renan en septembre dernier. J'ai la chance que la direction de l'établissement soit très sensible à l'envi-

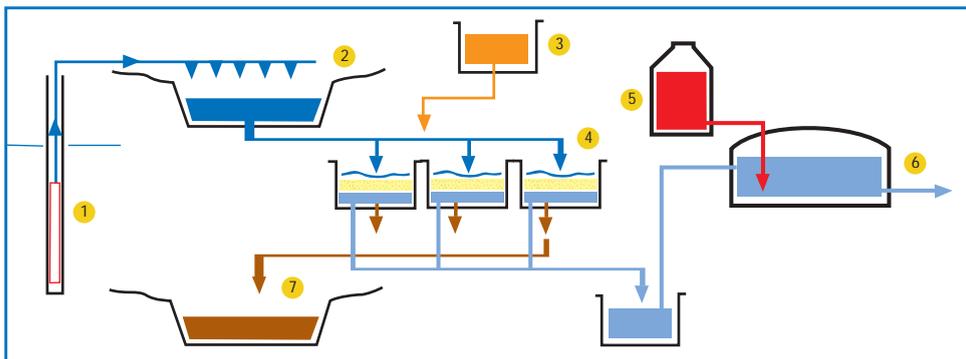


## L'eau de notre terre

Si l'eau de notre robinet provient des pompages dans l'eau de nos rivières (le Jaudy, le Guindy et le Bizien), elle provient aussi, pour une grande part, de prises d'eau souterraine. Puisée dans ce qu'il est convenu d'appeler des "nappes phréatiques", cette eau souterraine a l'avantage d'être de meilleure qualité que l'eau brute des rivières. Exemple des forages du Syndicat de Kerjauléz et de la station de traitement de Lanvéac en Hengoat.

C'est aux limites des communes de Hengoat, de Ploëzal et de Pommerit-Jaudy sur les sites de Campors, Stang-Bizien et du Launay que se trouvent les trois sites de forages du syndicat. Là, ce sont, au total, huit forages qui viennent puiser à plus de 100 m sous terre une ressource en eau

estimée à plusieurs centaines de milliers de mètres cubes. Les quatre premiers forages captent ainsi une eau d'une rare qualité totalement exempte de nitrate. Si pour les quatre autres la qualité est un peu moindre, le résultat des mélanges entre les eaux de ces forages est en tout point remarquable : une eau avec des teneurs en nitrate deux fois inférieures à la norme. Du coup la station de traitement implantée à quelques kilomètres de là a des fonctions plus réduites que les stations de traitement de l'eau des rivières. Son action vise essentiellement à éliminer le fer et manganèse, substances indésirables, et à armer l'eau pour son voyage via les canalisations, réservoirs et châteaux d'eau qui jalonnent son chemin, jusqu'à notre robinet.



- 1 **Pompage de l'eau brute** dans la nappe souterraine à 100 m de profondeur.
- 2 **Traitement du fer**  
par pulvérisation de l'eau brute. Ce procédé permet d'oxyder le fer dissous dans l'eau brute au contact de l'oxygène de l'air.
- 3 **Traitement du manganèse**  
par procédé chimique (injection d'un réactif) ou biologique (action de bactéries) afin d'oxyder le manganèse dissous dans l'eau brute.
- 4 **Filtration sur sable** : les précipités d'oxydes de fer et de manganèse sont retenus sur des filtres à sable qui sont régulièrement lavés, à tour de rôle.
- 5 **Désinfection à l'eau de Javel** : l'eau de Javel permet de conserver les qualités bactériologiques de l'eau potable lors de son séjour dans les canalisations.
- 6 **Transfert de l'eau traitée**, vers le réseau de distribution via les châteaux d'eau, puis vers le robinet des consommateurs.
- 7 **Stockage des boues** issues de la décantation des eaux de lavage des filtres dans un silo ou des lagunes. Leur rôle est de concentrer les boues et de les stocker avant leur évacuation.

## Un château d'eau à quoi ça sert ?

Un château d'eau est un édifice avec un réservoir d'eau placé dans sa partie supérieure (un château d'eau n'est pas entièrement rempli d'eau). Il a cinq fonctions :

- Il régle le débit d'eau. Son réservoir est dimensionné pour répondre à la consommation d'eau du réseau sur 24 heures. La présence d'un château d'eau permet d'alléger le rythme de fonctionnement de la station de production d'eau et ainsi d'alléger les coûts.
- Il sécurise l'approvisionnement. En cas d'incident à la station de production d'eau (pollution, problème technique), ses réserves lui permettent de continuer l'approvisionnement en eau de qualité.
- Il permet les arrêts de la station d'eau pour entretien ou réparation en offrant toujours une quantité d'eau disponible.
- Il participe à l'amélioration de la qualité de l'eau. Le château d'eau permet un nouveau temps de contact entre l'eau et les produits améliorant sa qualité.
- Il assure la pression d'eau dans le réseau. Les pompes placées en sortie de station de production d'eau ne sont pas suffisamment puissantes pour propulser l'eau jusqu'à l'extrémité du réseau (souvent plusieurs dizaines de kilomètres). Le château d'eau permet ainsi une sorte de reprise de pression. L'eau du réservoir placé en haut du château d'eau, chute sur plusieurs dizaines de mètres lorsqu'elle est libérée. Du coup elle reprend suffisamment de pression pour aller jusqu'au château d'eau suivant ou jusqu'aux habitations situées en bout de réseau.



## Vos Initiatives

*Protéger nos ressources en eaux c'est aussi les mettre en valeur, les faire apprécier par tous les habitants du territoire. C'est par exemple ce que s'attache à faire le Syndicat intercommunal de la vallée du Jaudy. Découverte.*

Le syndicat, créé en 1973, a été l'un des pionniers français de la démarche. Il fut l'un des tout premiers syndicats de rivières à se créer en France. Son ambition était claire comme nous l'explique Laurent Guiriec, technicien de rivière du syndicat. *" Il avait pour but de regrouper les communes entre elles afin d'aménager le fond de vallée le long des 280 km du Jaudy et de ses affluents "*.

### Pêche, kayak, randonnée

Les actions concrètes ne se font pas attendre avec l'aménagement de passes à poissons sur le Jaudy afin d'aider les poissons à remonter le cours d'eau pour repeupler la rivière. Ensuite, le syndicat s'intéressa à l'activité canoë-kayak en créant un embarcadère à Traou-Jaudy, afin de permettre aux adeptes de la discipline de profiter d'une portion du Jaudy aménagée et sécurisée. *" On agit également pour l'activité randonnée "*, poursuit



Laurent Guiriec, *" il y a eu des aménagements de chemins de randonnée notamment avec la création de passerelles afin de passer d'un côté à l'autre de la rive "*. Ces actions fortement appréciées par tous les

## Cap sur le Jaudy

amoureux de la nature se poursuivent aujourd'hui avec la réfection de ponts sur le Jaudy, comme les magnifiques ponts gaulois de Kerizel en Coatascorn et de Fot-Bras en St-Laurent, l'aménagement d'aires de repos pour les promeneurs...

### Des actions amplifiées...

L'ambition du syndicat est d'amplifier sa démarche de préservation ou de conservation du milieu par toute une série d'actions d'entretien et de restauration des berges des cours d'eau. *" L'entretien consiste à maintenir l'écosystème en bon état tandis que la restauration consiste à*



*stopper une évolution négative dégradante de l'écosystème et à le faire revenir à un*

*état antérieur "* souligne le technicien. Pour cela, le syndicat s'appuie sur le travail réalisé par le Comité de bassin versant qui a permis de définir toutes les portions du Jaudy à entretenir ou à restaurer sur 5 ans. Les objectifs sont classés en 5 thèmes : l'hydraulique, le patrimoine (piscicole, végétation des rives, faune et flore spécifiques...), le paysage, la qualité de l'eau et les activités à caractère touristique. L'ensemble de ces actions s'intégreront prochainement dans un contrat signé avec les partenaires financiers (Etat, Agence de l'eau, Conseil général). Ainsi demain le Jaudy prendra encore un nouveau visage avec l'entretien régulier de ses berges, un soutien de l'activité piscicole de la rivière, l'implantation de points information et aussi un programme de suivi de la fréquentation des loutres dans la rivière...

## Clin d'œil

### Le point sur les CTE

Le CTE (contrat territorial d'exploitation) est un contrat passé entre l'agriculteur et l'Etat qui a pour ambition essentielle de faciliter la réorientation et l'adaptation de l'agriculture afin de répondre à l'évolution des attentes de la société en matière d'alimentation ou d'environnement.

A ce jour sur le bassin versant, huit agriculteurs se sont d'ores et déjà engagés dans la démarche. Neuf autres agriculteurs vont suivre leur exemple dans les mois à venir. Dans le même temps, douze de leurs confrères assisteront à une formation pour découvrir l'intérêt de la démarche. **Du coup, d'ici quelques mois, ils seront près d'une vingtaine à avoir dit oui au CTE. Bravo à eux et merci de penser à l'avenir de notre territoire.**

## Agenda

### Mai-Juin :

Démonstrations de désherbinage (désherbage mixte) et de binage autoguidé (désherbage mécanique) de maïs.

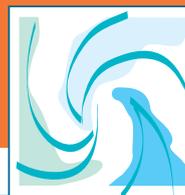
### Juin :

#### Première quinzaine :

Collecte des emballages vides de produits phytosanitaires agricoles par les coopératives.

#### Dernière semaine :

Seconde campagne de collecte des produits de traitement non utilisés.



Dour hon douar  
Jaudy-Guindy-Bizien

Directeur  
de la publication :  
Jean Nicolas

### Comité de rédaction :

Jean Nicolas, Jean Le Calvez,  
Patrick Le Borgne, Janine  
Le Bêhec, Koulman Mathieu

### Conception, rédaction :

Cible Marketing

### Contact :

Dour hon douar  
Bassin versant  
du Jaudy-Guindy-Bizien  
Syndicat d'eau du Trégor  
2, route de Kabatous  
22660 TRÉLÉVERN  
Téléphone : 02 96 15 19 19  
Télécopie : 02 96 15 19 20

e.mail :

dour-hon-douar@jaudy-guindy-bizien.fr

